

FICHE D'EXTENSION D'HOMOLOGATION (EVOLUTION NORMALE DU TYPE)

N° FFSA 58/1
FIA.1291/1

établie le: 24 DEC 1964 d'après dossier présenté par le Constructeur le: 18 DEC 1964

MARQUE :

PEUGEOT " Coupé "

TYPE PRECEDEMENT HOMOLOGUE, AUQUEL S'APPLIQUE L'EXTENSION

404 C²

DATE DE SORTIE DES PREMIERS VEHICULES CONSTRUITS AVEC LE BENEFICE DE L'EXTENSION D'HOMOLOGATION (EVOLUTION NORMALE DU TYPE):

Juillet 1964

N° DANS LA SERIE DU TYPE INAUGURANT L'EXTENSION D'HOMOLOGATION (EVOLUTION NORMALE DU TYPE)

4.594.001

LE MODELE EST ADMIS AU BENEFICE DE L'EXTENSION D'HOMOLOGATION (EVOLUTION NORMALE DU TYPE)

SIGNATURE ET CACHET F.I.A.

PAR LA F.I.A., le :

LISTE :

DESCRIPTION DES MODIFICATIONS AYANT PERMIS D'ADMETTRE LE VEHICULE AU BENEFICE DE L'EXTENSION D'HOMOLOGATION (EVOLUTION NORMALE DU TYPE)

Moteur

- La puissance a été portée de 85 CV à 96 CV.
- Le régime passe de 5550 à 5700 tr/mn.
- Le volume de la chambre d'explosion passe de 64,20 à 62,70 cc.
- Le ϕ soupapes : admission 41,5 au lieu de 39 m/m
échappement 35,5 " " " 33,5 m/m

Admission - Le diamètre de la tubulure passe de 33 à 36 m/mEchappement - à double sortieDispositif silencieux - double, central et arrièreEmbrayage : Type PKSC I5 au lieu de PKSC I4Pont AR : Renforcé, nervuréFreins : AV thermostables } assistés par hydrovac avec réserve de vide
AR HCSF

ϕ des tambours int. :	AV 280 m/m	AR 255 m/m
ext. :	AV 303 m/m	AR 274 m/m

Longueur des garnitures	AV 253 m/m	AR 192 m/m - 240 m/m
-------------------------	------------	----------------------

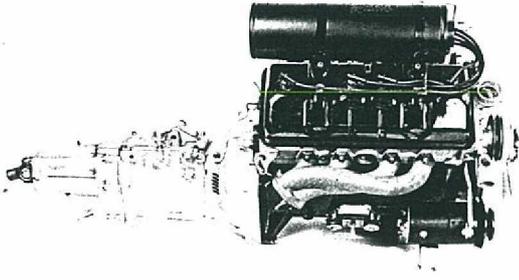
Largeur des garnitures	AV 65 m/m	AR 45 m/m
------------------------	-----------	-----------

Régulateur : de 24/26 Ah au lieu de 18 Ah.

DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES (MODIFICATIONS)

MARQUE:

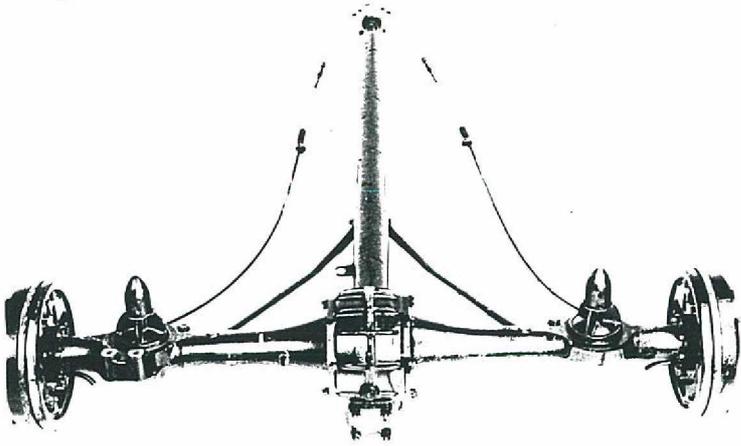
TYPE:



1



2



5



4

6

SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES

TELEPHONE 288.82.00
ADRESSE TELEGRAPHIQUE
PEUGEOPACY-PARIS
TELEX PASSY 27 738

PEUGEOT

R.C. SEINE 55 B 10 055
PRODUCTEUR

AU CAPITAL DE 312.500.000 F
DIRECTION COMMERCIALE

DIRECTION APRÈS-VENTE
104, QUAI DE PASSY-PARIS (XVI^e)
BOITE POSTALE N°1 PARIS 16

PARIS, le 18 Décembre 1964

Ap.V. 18.590/6

Monsieur le Directeur
de la Fédération Française des
Sports Automobiles
8, Place de la Concorde
P A R I S (8°)

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous prier de présenter à la Fédération Internationale de l'Automobile notre demande aux fins d'homologation des fiches d'évolution normale et de variante du véhicule de notre Marque désigné ci-après dans la catégorie :

- Marque : PEUGEOT
- Type : 404 C
- Genre : Voiture particulière
- Dénomination générique : Coupé 404
- Dénomination Commerciale : Coupé 404 Super Luxe
- Carrosserie livrée concurremment dans le type : conduite intérieure.

Nous certifions qu'à ce jour nous avons construit en moins de 12 mois consécutifs plus de 1.000 voitures dans la carrosserie de ce type de véhicule.

Nous certifions que ce type de véhicule est conforme aux prescriptions de l'annexe J du Code Sportif International articles 255 - 256 - 257 - 258 - 259.

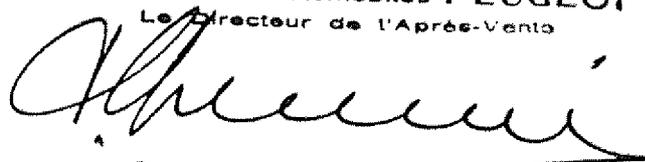
Nous joignons à cette demande, en 10 exemplaires :

- Les fiches d'homologation,
- Les P.V. des Mines,
- Les dépliants publicitaires et le tarif actuellement en cours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Sté Anon des Automobiles PEUGEOT
Le Sous-Directeur de l'Après-Vente

Sté Anon des Automobiles PEUGEOT
Le Directeur de l'Après-Vente



P. YVELIN

•••••
•••••
•••••
•••••

PEUGEOT

Siège Social : 88, Avenue du Président-Kennedy, PARIS (XVI^e)

RECEPTION PAR TYPE

Marque PEUGEOT
 Type 404 C
 Genre Voiture particulière.
 Poids total autorisé en charge :
 Véhicule isolé 1.505 kg
 Véhicule avec remorque 2.355 kg
 Nombre de places assises (y compris le conducteur) 4
 Nom et adresse du Constructeur : Société Anonyme des Automobiles PEUGEOT, 88, Avenue du
 Président-Kennedy, PARIS (XVI^e).

I. — CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre d'essieux et de roues 2 essieux - 4 roues
 Roues motrices 2 roues AR
 Constitution du châssis Châssis coque droit
 Emplacement et disposition du moteur Incliné à l'avant
 Cabine de conduite En arrière du moteur.

II. — DIMENSIONS ET POIDS

	Décapotable	Conduite intérieure
Empattement extrême	2,650 m	
des essieux successifs - Avant au sol	1,345 m	
Arrière au sol	1,280 m	
Dimensions maxima (ou hors tout) du véhicule carrossé :		
Largeur	1,680 m	
Longueur	4,495 m	
Porte à faux avant	0,800 m	
Porte à faux arrière	1,045 m	
Hauteur libre au-dessus du sol (en charge)	0,150 m	
Poids du véhicule carrossé en ordre de marche	1.080 kg	1.125 kg
Répartition de ce poids entre les essieux :		
Avant	612 kg	625 kg
Arrière	468 kg	500 kg
Poids total maximum autorisé en charge	1.505 kg	
Répartition de ce poids entre les essieux :		
Avant	718 kg	715 kg
Arrière	787 kg	790 kg
Poids total en charge pour l'ensemble, au cas où le véhi- cule est utilisé comme tracteur	2.355 kg	

III. — MOTEUR

	Carburateur	Injection
Type : explosion - cycle	4 temps	
Nombre et disposition des cy- lindres	4 en ligne	
Emplacement et commande de distribution	à l'avant par pignons et chaîne, courroie crantée silencieuse. Soupapes au tête, commandées par cul- buteurs.	
Alésage : 84 mm - course : 73 mm cylindrée	1.618 cm ³	
Taux de compression	7,6	8,8
Puissance administrative	9 cv	
Carburant normalement utilisé	Essence	Super
Réservoir de carburant de placé à l'arrière et fixé par boulons.	50 litres	
Régime de rotation du moteur :		
Maximum	5.500 t/mn	5.850 t/mn
Correspondant au couple maxi	2.500 t/mn	2.800 t/mn
Correspondant à la puissance maxi	5.400 t/mn	5.850 t/mn
Échappement : Détection des gaz dans 1 pot à interférence à l'AV et 1 pot d'échappement à l'AR.		
Pot à l'AV	diam. 100 mm Long. 210 mm diam. 84 Long. 375 mm	
Pot à l'AR	diam. 130 mm Long. 510 mm diam. 130 Long. 510 mm	
Distance entre pot et réservoir essence	50 mm	
Le niveau sonore des bruits produits par le véhicule répond aux condi- tions prescrites par l'arrêté Ministériel du 25 octobre 1962.		
Alimentation du moteur	par carburateur à niveau constant par pompe d'injection et injecteurs KF	
Allumage : par batterie, bobine et allumeur marque Ducellier ou SEV à avance automatique.		



File d'allumage antiparasités d'un type agréé RTF
 Distribution électrique : 12 volts 1 accumulateur au plomb 55 A/h.
 Graissage par pompe à huile sous pression.
 Refroidissement par eau, radiateur placé à l'AV contenance 2,500 litres.
 La contenance totale du circuit de refroidissement est de 7,500 litres.

IV. — TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : à disque unique fonctionnant à sec ou avec coupleur magnétique.

Boîte de vitesses : mécanique à engrenages avec crabotage par manillons synchronisés pour 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} et baladeur synchronisé pour la 1^{re}.

4 combinaisons AV et 1 marche AR (la 4^{me} vitesse est en prise directe).

Commande par levier sous le volant, avec levier de renvoi.

Transmission : transmission entre moteur et boîte par embrayage, entre boîte et pont par arbre de transmission avec cardan.

Démultiplication de la transmission.

Combinaisons de vitesses	Rapport de la boîte	Couple roue et vis		Démultiplication totale
		5 x 21		
1	0,250			0,0595
2	0,446			0,106
3	0,693	0,238		0,165
4 (directe)	1,000			0,238
Marche AR	0,231			0,055

Au régime de 1.000 tours/minute, la vitesse atteinte est indiquée dans le tableau suivant :

— avec des pneumatiques de 165 x 380 X dont la circonférence de roulement est de 1,991 m ou des pneumatiques de 165 x 380 dont la circonférence de roulement est de 1,957 m.

Combinaisons de vitesses	Vitesse en kilomètres/heure à 1.000 tours/min. moteur	
	Pneus 165 x 380 X — Couple 5 x 21	
	60 x 1,991 = 119,460	
1	x 0,0595 =	7,110
2	x 0,106 =	12,690
3	x 0,165 =	19,720
4 (directe)	x 0,238 =	28,430
Marche AR	x 0,055 =	6,590

Au régime de puissance maximum du moteur, la vitesse théorique du véhicule ressort à 153 km/h. pour le véhicule équipé du moteur à carburateur et à 167 km/h. pour le véhicule équipé du moteur à injection d'essence.

Poussée et réaction centrale par tube enveloppe de l'arbre de transmission.

Indicateur de vitesse avec totalisateur de kilomètres.

V. — SUSPENSION

Train AV à roues indépendantes à déplacements parallèles par système articulé constitué par :

- A la partie supérieure : par ressorts hélicoïdaux et amortisseurs hydrauliques sur le même axe.
- A la partie inférieure : par deux bras de triangles articulés et barre anti-dévers.

Essieu AR rigide, suspension par ressorts hélicoïdaux et 2 amortisseurs hydrauliques.

Flexibilité par essieu | AV 42,5 mm pour 100 kg.
 | AR 26 mm pour 100 kg.

VI. — DIRECTION

Type crémaillère
 Transmission aux roues par leviers
 Démultiplication rapport de 1 à 18,6 en ligne droite
 Diamètre de braquage (à l'intérieur duquel s'inscrit le véhicule toutes saillies comprises) 10,520 m.

VII. — FREINAGE

Dispositif de freinage :

Dispositif principal : frein à pied agissant sur les 4 roues, à commande hydraulique avec assistance à dépression « hydrovac ».

Frein d'immobilisation sur roues AR à commande par câbles, indépendante du dispositif principal jusqu'aux segments de frein AR.

Pour le dispositif principal

Freins à tambour fixés directement sur les moyeux de roues, diamètre des tambours 280 mm à l'avant et 255 mm à l'arrière. Surface totale de freinage : 1.089 cm².

Sur chaque tambour AV et AR agissent 2 mâchoires avec garniture en matière amiantée.

La dissipation de l'énergie calorifique développée par le frottement s'effectue par la surface extérieure des tambours.

Le maître-cylindre primaire a un diamètre de 1"1/4, soit 31,75 mm, et une section de 7,90 cm², et son piston reçoit l'effort à la pédale amplifié dans le rapport des leviers, soit $\frac{340}{64} = 5,3$

L'appareil « hydrovac » est constitué :

— d'une réserve de vide de 4 dm³ de capacité environ, ce vide étant produit par la dépression régnant dans la tubulure d'admission du moteur.

— d'un vérin pneumatique agissant sous l'effet de la pression hydraulique délivrée par le maître-cylindre primaire et actionnant le maître-cylindre secondaire de diamètre 17 mm et de section 2,27 cm².

La baisse de dépression indiquée par le contacteur de l'avertisseur lumineux est de 0,35 bar.

Freins AV

Chaque frein AV comporte deux groupes identiques comprenant chacun un segment, deux pistons, un axe de point fixe de marche avant, 2 ressorts de rappel maintenant le segment sur l'axe de point fixe AV. Chacun des deux cylindres reçoit un piston de chaque groupe (montés en opposition). L'axe de point fixe de marche avant de l'un des groupes sert également d'axe de point fixe de marche arrière pour l'autre groupe après pivotement des 2 groupes (entraînés par la poulie de frein après avoir annulé l'action des ressorts de rappel).

Les deux mâchoires, étant montées et commandées d'une manière identique, ont la même efficacité.

Les garnitures ont une largeur de 65 mm et une longueur utile de 269 mm, soit chacune une surface active de 175 cm².

Les cylindres récepteurs des freins AV ont un diamètre de 1"3/8, soit 34,9 mm, et une section de 9,6 cm².

Freins AR

Chaque frein AR comporte un seul cylindre dans lequel se déplacent en sens opposé 2 pistons qui agissent chacun sur une mâchoire avec un effort égal.

Les forces de frottement augmentent la charge de la première mâchoire contre son appui fixe. Elle diminuent la charge de la deuxième mâchoire contre son appui fixe.

La première mâchoire a une garniture de largeur 45 mm et de longueur 240 mm, soit une surface active de 108 cm².

La deuxième mâchoire a une garniture de largeur 45 mm et de longueur 192 mm, soit une surface active de 86,5 cm².

Le cylindre récepteur de freins AR a un diamètre de 16 mm et une section de 2 cm².

Transmission des efforts

Un effort de 100 Newton à la pédale transmet donc une force de 530 Newton au maître-cylindre primaire, soit une pression dans le circuit primaire de $\frac{530}{67} = 7,9$ N/cm², soit 6,7 bars.

Pour une dépression de 0,66 bar, l'hydrovac donne une amplification de pression de 7 en moyenne.

On obtiendra donc dans le circuit secondaire une pression de $6,7 \times 7 = 46,9$ bars, soit 469 N/cm².

Sur chaque mâchoire des freins AV on exerce ainsi un effort de $469 \times 9,6 \times 1,25 = 5628$ Newton, le facteur 1,25 tenant compte des bras de levier (par rapport au point fixe) d'action des 2 cylindres, soit (1 - 0,25).

Sur chaque mâchoire des freins AR on exerce un effort de $469 \times 2 = 938$ Newton.

Le réglage des freins pour chaque roue s'effectue séparément pour chaque mâchoire par un excentrique réglé de l'extérieur des freins.

Décélération du véhicule en charge maximum autorisé conforme aux valeurs demandées par le code de la route, soit :

frein principal minimum 6,5 m/s²

frein de secours minimum 2,75 m/s²



VIII. — CARROSSERIE

Nature de la carrosserie : décapotable ou conduite intérieure.

Dimensions Intérieures :	Décapotable	Conduite Intérieure
— longueur habitabilité (de la pédale d'accélérateur au bas du dossier AR)	1,600 m	1,640 m
— largeur aux coudes AV	1,400 m	1,380 m
— largeur aux coudes AR	1,130 m	1,330 m

Dimensions extérieures :	
— longueur hors tout	4,495 m
— largeur hors tout	1,680 m
— hauteur au-dessus du sol des éléments importants (en charge)	0,150 m

Matériaux et mode de construction :

Tôle acier embouti et soudé, caisse auto-portante.

Portes : nombre : 2.

Sens d'ouverture : d'arrière en avant.

Dispositif de fermeture : serrures à 2 positions avec guide-portes.

Para-brise : bombé glace Bisécurité - type agréé.

Portes AV avec glace Sécurité - type agréé.

Lunette AR plastique transparent
glace Sécurité

Aménagements intérieurs et extérieurs, conformes à l'arrêté du 18-12-58 TP 162 pour les articles 1-2-6-7-8-11-12-13-14-15-16-17-18.

IX. — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Feux de route : 2 phares type code Européen montés sur ailes AV.

Emplacement hauteur par rapport au sol :

— en charge	0,630 m
— à vide	0,658 m

Les feux de route sont à 0,108 m de la largeur hors tout du véhicule.

Feux de croisement : types agréés : Ducellier - Marchal ou Cibié.

Réglage manuel des projecteurs

- Nécessité pour le réglage d'anlever l'enjoliveur en tirant à la partie inférieure.
- Réglage latéral : agir sur la vis située à la partie supérieure à droite du projecteur (certains modèles possèdent une vis de chaque côté).
- Réglage vertical : agit sur la vis située à la partie inférieure ou supérieure dans l'axe du projecteur.

Feux de position : placés dans les feux de clignotants AV.

Feux rouges AR : placés symétriquement sur chaque aile AR.

Hauteur par rapport au sol : 0,618 m et 0,130 m de l'extrémité de la largeur hors tout du véhicule.

Feux de stationnement : placés sur ailes AV.

Hauteur par rapport au sol : 0,750 m

Signal de freinage : Nombre : 2 sur ailes AR.

Hauteur par rapport au sol : 0,618 m

Indicateur de changement de direction :

Feux de clignotants AV :

Hauteur depuis le sol : 0,449 m et à 0,156 m de l'extrémité de la largeur hors tout du véhicule.

Feux de clignotants AR :

Hauteur depuis le sol : 0,472 m et à 0,130 m de l'extrémité de la largeur hors tout du véhicule.

Dispositifs réfléchissants : Nombre 2 d'un type agréé, placés symétriquement à l'AR de la voiture.

Emplacement : hauteur depuis le sol 0,563 m et à 0,150 m de la largeur hors tout.

X. — DIVERS

Avertisseur de ville d'un type agréé.

Avertisseur de route d'un type agréé.

Emplacement et mode de pose des plaques et inscriptions réglementaires :

— sur le châssis : le numéro d'ordre dans la série du type est frappé à froid ou gravé sur la doublure d'aile AV (sous capot) côté droit.

— sur la carrosserie : plaque d'identification fixée par 4 rivets indiquant le nom du constructeur, le type du véhicule, le numéro d'ordre dans la série du type et le poids total autorisé en charge (sur la partie supérieure droite de la doublure d'aile AV).

— sur le moteur : numéro frappé à froid sur un bossage du cylindre, côté gauche.

Le numérotage dans la série du type commence au n° 4.495.001 pour la version carburateur, au n° 4.590.001 pour la version injection.



PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur le 21 décembre 1962, que le véhicule n° 630.312 à moteur n° 630.312, ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série PEUGEOT 404 C, satisfait aux dispositions des articles R 54 à R 62 - R 69 à R 91 - R 93 à R 97 - R 103 - R 104 du code de la route (2^{me} partie) et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu, approuvé et enregistré sous le n° 2067

A Dijon, le 3 janvier 1963
L'Ingénieur en Chef des Mines,
Signé : FREREAU.

A Montbéliard, le 21 décembre 1962
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)
Signé : SIEGEMUND.

La notice ci-dessus précédant le procès-verbal de réception, a été mise à jour conformément aux lettres ministérielles des 2 octobre et 3 décembre 1930. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites et aucun changement n'a été apporté aux éléments servant de base pour le calcul de la puissance.

Cette mise à jour est applicable aux véhicules dont le numéro dans la série commence au n° 4.498.001 pour la version à moteur à carburateur, et au n° 4.594.001 pour la version à moteur à injection.

A MONTBELIARD, le 17 juin 1964

Vu et approuvé :

Enregistré sous le n° : 37-64

A DIJON, le 29 juin 1964

L'Ingénieur en Chef des Mines

Signé : SCHNELL.

Vu :

A DIJON, le 29 juin 1964

L'Ingénieur des Mines

Signé : MAIRE.

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

Signé : SIEGEMUND.

Certificat de conformité

Je soussigné (nom et prénoms) : **BOUTON Camille**

représentant dûment accrédité de la Société Anonyme des Automobiles PEUGEOT, constructeur, certifie :

a) que le véhicule :

1. Genre : Voiture particulière.
2. Marque : Peugeot.
3. Type : 404. C.
4. N° dans la série du type :
5. Source d'énergie : Essence.
- 5 bis. Cylindrée (en centimètres cubes) (4 temps) : 1.618.
6. Puissance administrative : 9 cv.
7. Carrosserie : Décapotable ou conduite Intérieure.
8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 4 places.
9. Charge utile : **Décapotable Conduite int.**
10. Poids à vide du véhicule isolé : 1.080 kg. 1.125 kg
11. Poids total autorisé du véhicule isolé : 1.505 kg.
- Poids total autorisé d'un ensemble : 2.355 kg.

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) que ce véhicule sort de nos usines-magasins le
pour être livré à : M.

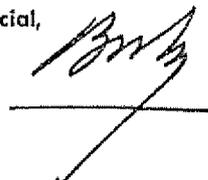
(nom de l'acheteur ou à défaut du Concessionnaire)

Fait à

le

Société Anonyme des Automobiles PEUGEOT

Pr. le Directeur Commercial,



A remplir par la Préfecture :

Numéro d'immatriculation :

SPÉCIMEN

Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 54 à R. 62 - 69 à 81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture.





CABRIOLET
404

PEUGEOT

CABRIOLET SUPER LUXE 404

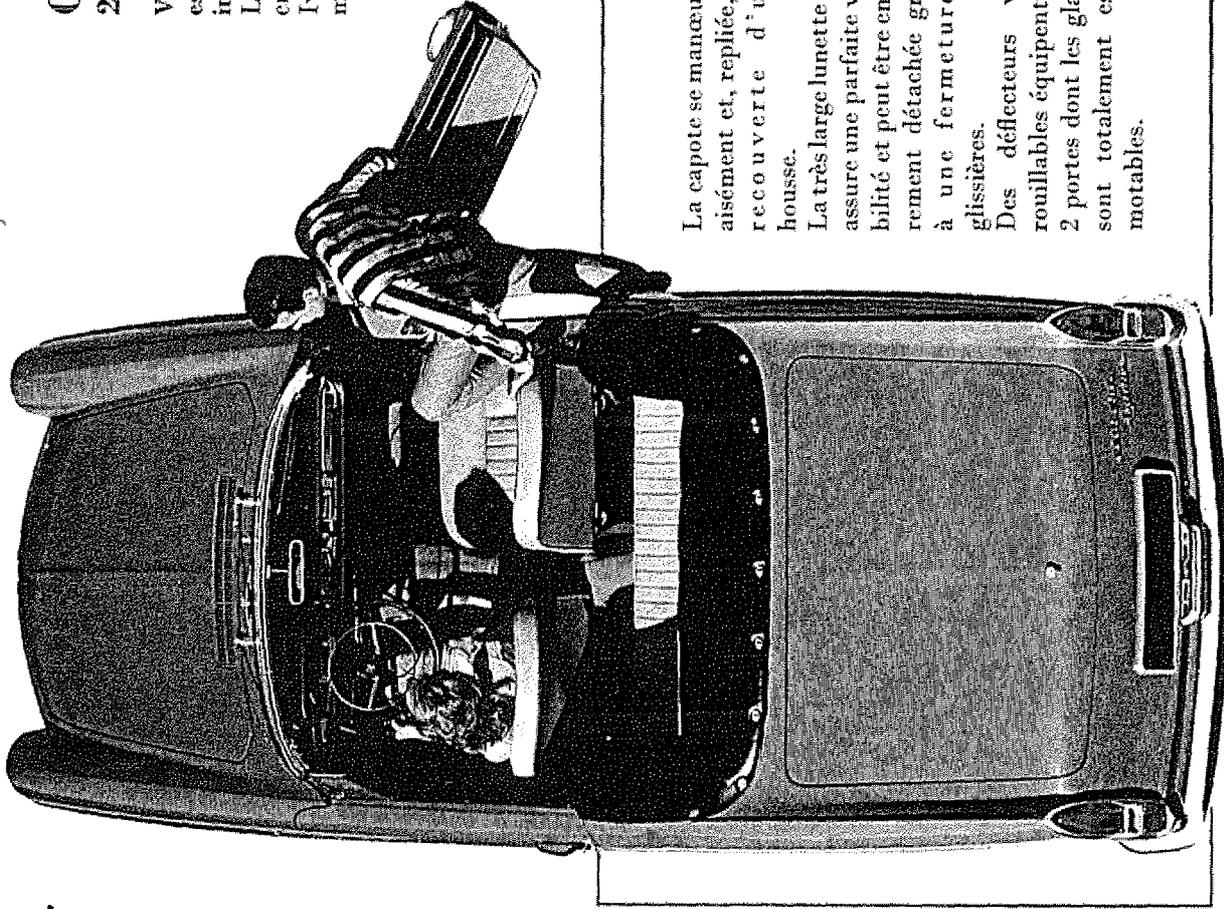
2 + 2 places - 2 portes

Voiture décapotable de grande classe, confortable et élégante, le Cabriolet 404 est équipé au choix, soit du moteur 404 à carburateur, soit du moteur 404 à injection indirecte d'essence.

Livrable dans une gamme de 6 teintes de carrosserie avec garniture intérieure en cuir naturel et synthétique : Blanc Saratoga garni noir, moquette bleue - Ivoire Safari garni noir, moquette rouge - Bleu ciel garni noir ou marron, moquette beige - Bleu Pavone garni sable, moquette bleue - Rouge Capanelle garni sable, moquette beige - Noir garni rouge, moquette rouge.

Les deux sièges, larges et confortables, sont réglables en position vers l'avant et l'arrière. Les dossiers basculent vers l'avant afin de faciliter l'accès à la banquette arrière, qui peut recevoir deux passagers ou des bagages à main.

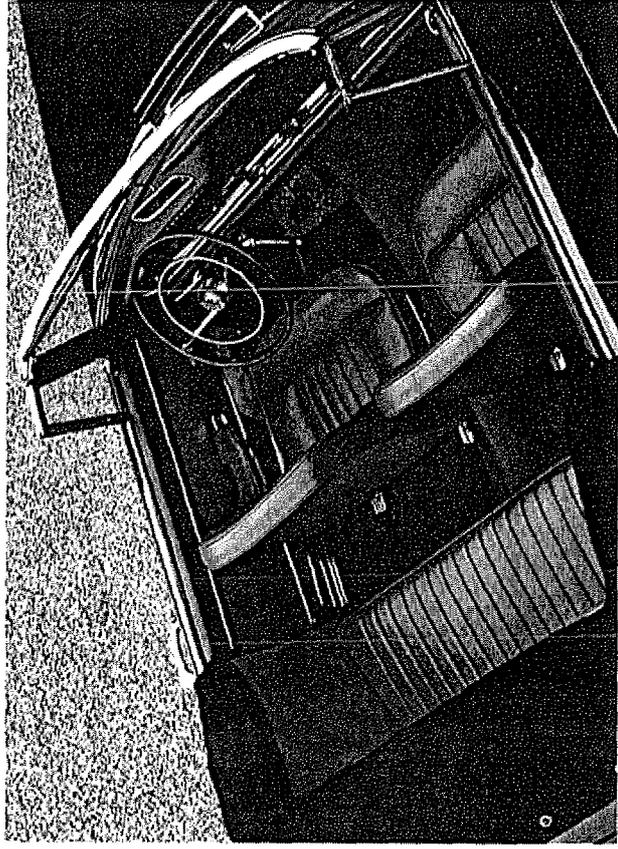
La planche de bord, entièrement gainée, comporte un allumeur-cigarettes et un tiroir vide-poches avec serrure à clé.

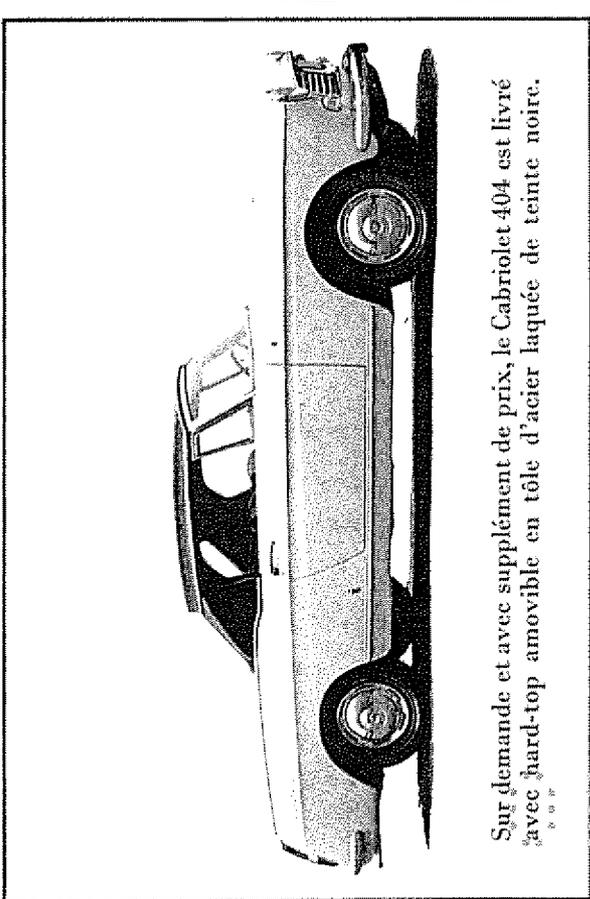
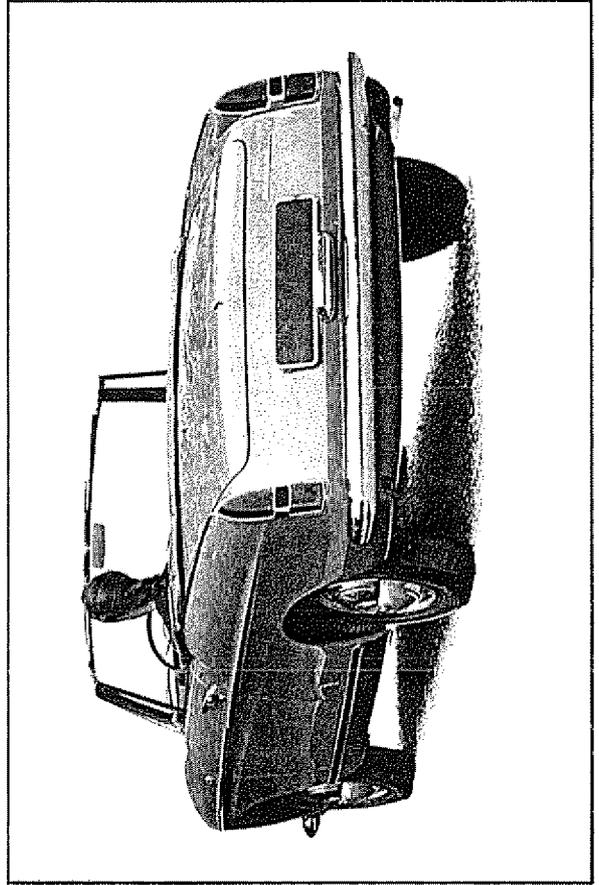
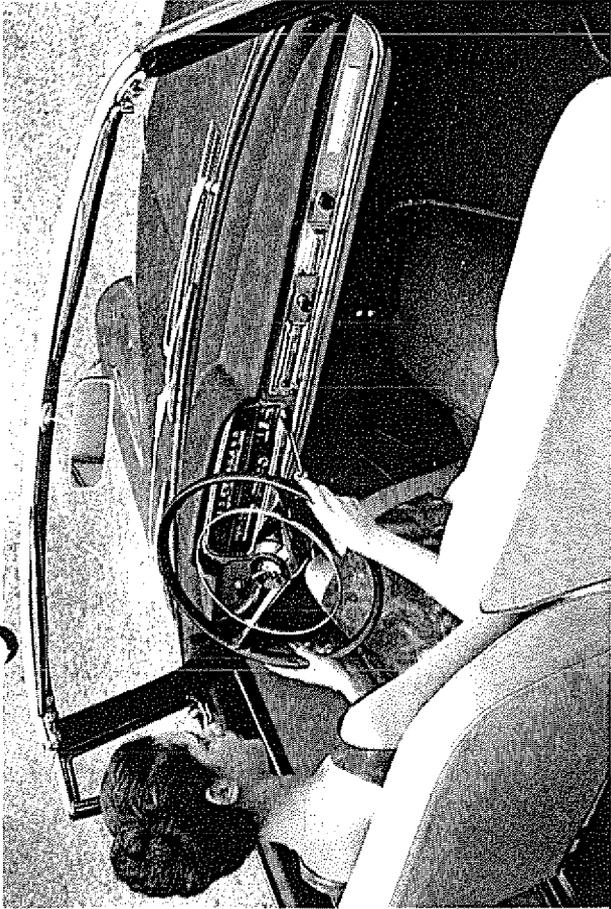


La capote se manœuvre aisément et, repliée, est recouverte d'une housse.

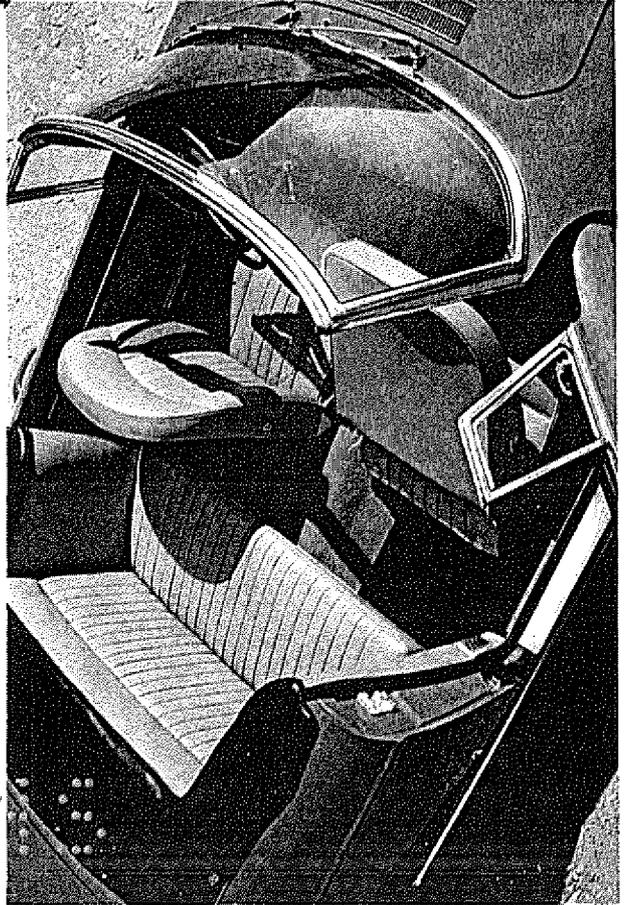
La très large lunette AR assure une parfaite visibilité et peut être entièrement détachée grâce à une fermeture à glissières.

Des déflecteurs verrouillables équipent les 2 portes dont les glaces sont totalement escamotables.





Sur demande et avec supplément de prix, le Cabriolet 404 est livré avec hard-top amovible en tôle d'acier laquée de teinte noire.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

COTES :

Longueur hors-tout : 4,492 m - Largeur hors-tout : 1,680 m - Empattement : 2,650 m - Voie AV : 1,345 m - Voie AR : 1,280 m - Hauteur en charge : Cabriolet avec capote : 1,380 m - Sans capote : 1,270 m - Coupé : 1,330 m.

SUSPENSION : Ressorts hélicoïdaux et amortisseurs télescopiques hydrauliques à l'AV et à l'AR, barre anti-dévers à l'AV et barre stabilisatrice à l'AR.

BOITE : à 4 vitesses toutes synchronisées.

FREINS : thermostables assistés sur les roues AV.

ROUES : ajourés.

PNEUS : spéciaux « grande vitesse » sur modèles à injection.

MOTEUR A CARBURATEUR

Moteur super-carré 4 cylindres en ligne - Alésage-course 84 x 73.

Cylindrée : 1 618 cm³ - Vilebrequin à 5 paliers - Puissance fiscale : 9 CV - Puissance SAE : 76 ch - Vitesse maximum : 153 km/h.

Consommation moyenne : 10 à 11 l. aux 100 km - Culasse à chambres d'admission à « calotte sphérique décalée » - Soupapes en tête, culbutées - Arbre à cames latéral - Chemises amovibles humides - Carburateur à réchauffage anti-givre - Filtre à air à silencieux d'admission - Ventilateur débrayable électro-magnétique à commande automatique (brevet Peugeot) procurant une économie de consommation, une augmentation de puissance et de vitesse de pointe, ainsi qu'un fonctionnement silencieux par élimination du roulement des pales.

MOTEUR A INJECTION INDIRECTE D'ESSENCE

Moteur super-carré 4 cylindres en ligne - Alésage-course 84 x 73.

Cylindrée : 1 618 cm³ - Vilebrequin à 5 paliers - Puissance fiscale : 9 CV - Puissance SAE : 96 ch - Vitesse maximum : 167 km/h.

Consommation moyenne : 9 à 10 l. aux 100 km - Culasse à chambre d'admission séparée par cylindre - Soupapes en tête, culbutées - Arbre à cames latéral - Chemises amovibles humides - Pompe d'alimentation électrique - Pompe d'injection Kugelfischer - Ventilateur débrayable électro-magnétique à commande automatique.

VENTE A CRÉDIT PAR LA **Din**

Les descriptions et caractéristiques des modèles ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent subir des modifications sans préavis.



Les sièges avant, larges et confortables sont réglables en position. La banquette arrière offre un grand confort et son accès est rendu aisé par les larges portes et les dossiers des sièges basculant vers l'avant. L'accoudoir central arrière est escamotable et contient un cendrier. La planche de bord comporte un allume-cigarette et un tiroir vide-poches avec serrure à clé.

COUPÉ SUPER LUXE 404

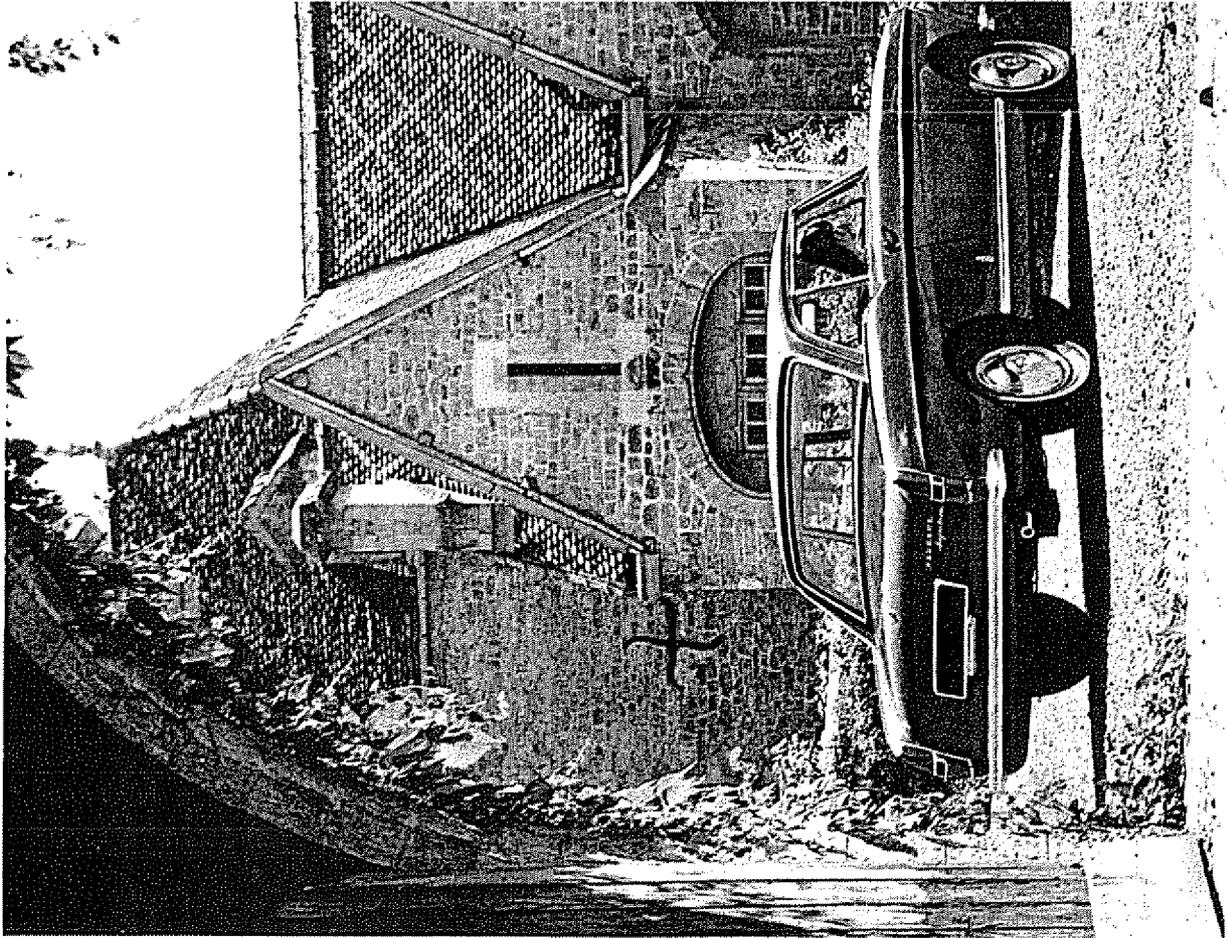
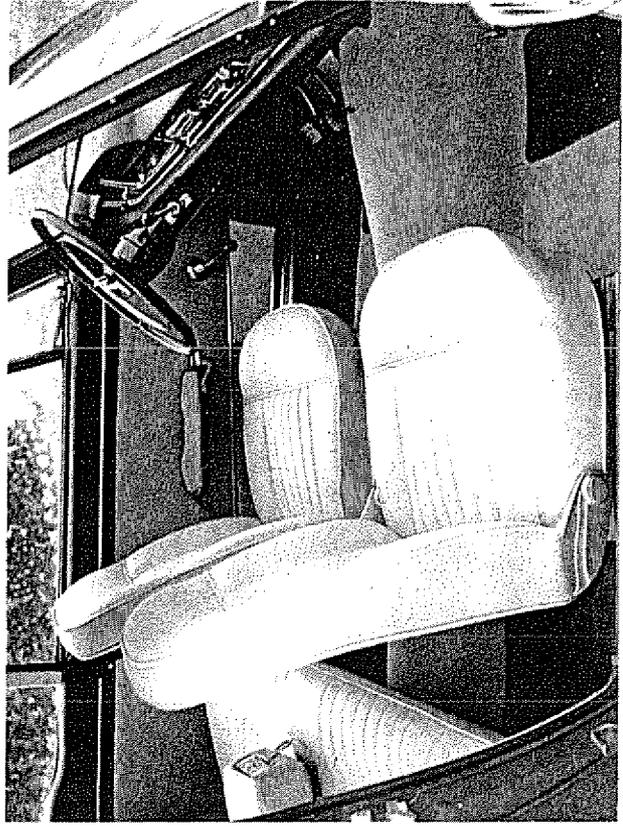
4 places - 2 portes

Voiture de prestige aux lignes élégantes et au confort raffiné, le Coupé 404 est équipé, au choix, soit du moteur 404 à carburateur, soit du moteur 404 à injection indirecte d'essence.

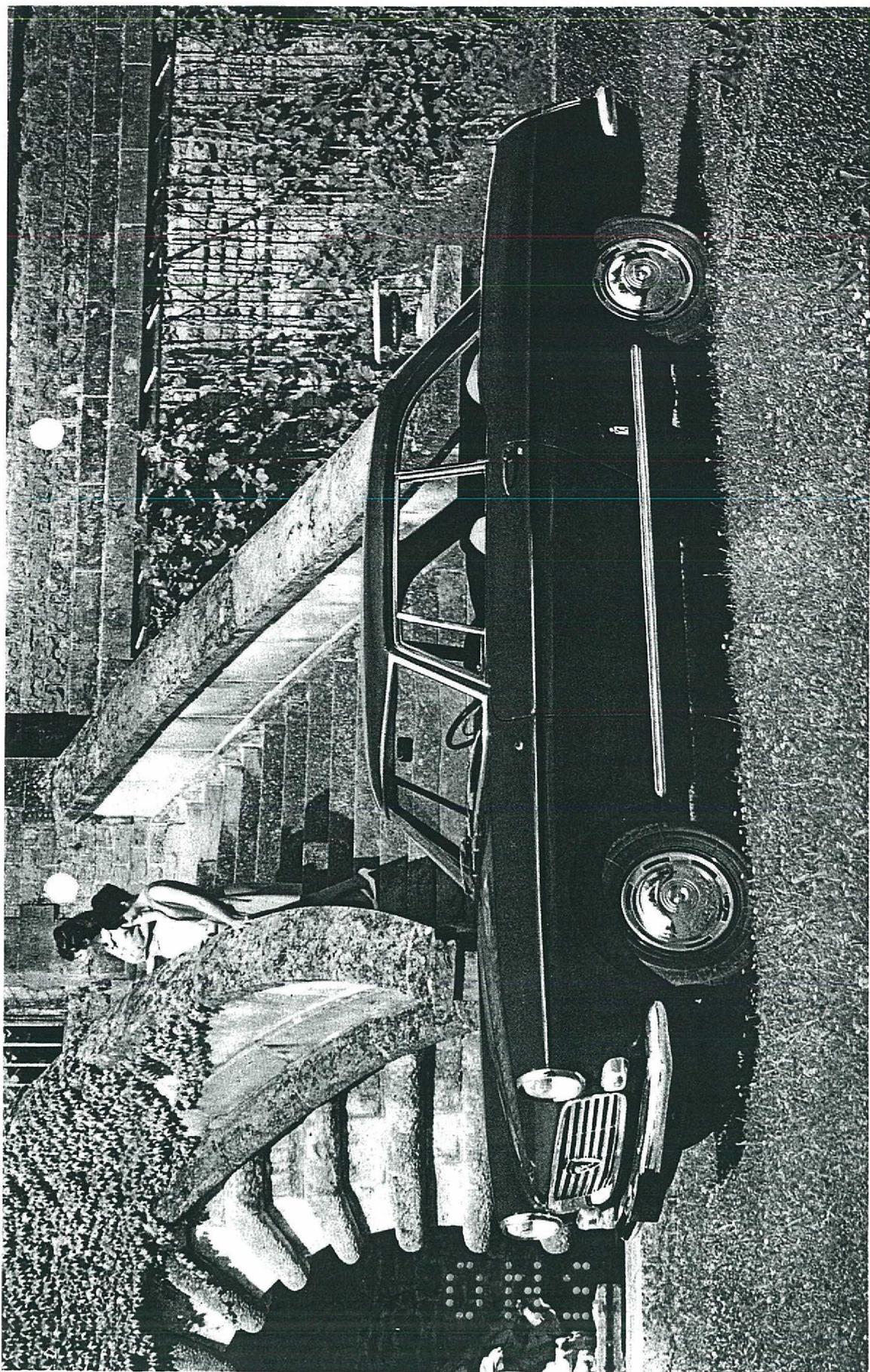
Livrable dans une gamme de 5 teintes de carrosserie :

Noir - Bleu foncé - Bleu ciel - Gris graphité et Blanc Saratoga.
La garniture intérieure est réalisée en drap de luxe de coloris assortis.

Sur demande, les modèles Blanc Saratoga et Bleu ciel sont livrés avec garniture en Skai noir.



3 0 0 0 0
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0



COUPÉ
404 PEUGEOT